

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 99 (2002)
Heft: 6

Rubrik: L'Europe apicole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Europe apicole

Blocage des miels chinois pour cause de résidus de chloramphénicol

Extraits des débats de l'Assemblée Générale du SAPMP du 8 mars 2002 - Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Midi Pyrénées

1. Le 25 janvier 2002, la commission de Bruxelles a décidé l'arrêt total des importations de miels Chinois. Le facteur déclenchant, c'est la découverte de chloramphenicol dans un lot de crevettes.

C'est le système de surveillance en général qui est remis en cause par le Comité vétérinaire permanent, puisqu'il n'y a rien de centralisé. Pour le cas particulier du miel, c'est un scientifique de L'ASFA qui s'est rendu compte, au cours d'une mission de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV), en novembre 2001, des graves lacunes dans le système chinois de contrôle des résidus, de l'emploi de substances prohibées dans le domaine vétérinaire et du fait que les chinois leur cachaient des choses sur le miel. Ils se sont rendu compte aussi de l'utilisation de CDF (Chlordiméform), un organophosphoré utilisé contre le varroa.

Les produits en cours d'acheminement par bateau, (miel, viande de lapin, volailles mollusques et crustacés, crevettes congelées, aliments pour animaux de compagnie, c'est-à-dire tout sauf les produits de la pêche en haute mer et les boyaux, voire, ont été autorisés à entrer pendant 6 semaines après contrôles renforcés de la part des Etats membres. La prochaine réunion entre l'UE et les autorités chinoises est prévue pour le 14.03.02.

2. Le chloramphenicol retrouvé dans les crevettes est un puissant antibiotique à large spectre interdit d'utilisation chez les animaux producteurs d'aliment en UE depuis 1994. Il est utilisé en médecine humaine uniquement pour traiter les cas graves.
3. Selon certaines rumeurs, l'interdiction sera prorogée sur 12 mois. Probablement y aura-t-il un contrôle permanent sur place avant de reprendre les exportations. Rappelons que la Chine représente environ 40 % du total des importations de l'UE évaluées à environ 140 000 tonnes, soit plus de 50 000 tonnes.
4. La situation la plus étrange concerne l'Angleterre. Des résidus de chloramphenicol ont été retrouvés dans de nombreux lots de miel, en pots ou en vrac, pur Chine ou assemblages. (A noter que deux échantillons conditionnés en Chine et vendus en supermarchés spécialisés chinois étaient sans résidus).

De toutes les façons, quand il n'y a pas de chloramphenicol, les laboratoires retrouvent de la streptomycine, de la tétracycline, ou du sulfamide. Plusieurs supermarchés, par mesure de précaution et sans même arguer de contrôles positifs, ont ordonné le retrait des rayons de tous les miels chinois, purs ou en mélange. Des résidus ont aussi été retrouvés dans certains mélanges exempts de Chine... L'idée qui prévaut jusqu'à présent, c'est que

I'on a affaire à un défaut de lavage des fûts ou des chaînes de conditionnement.

Il en a été retrouvé également dans du miel d'apiculteur anglais : là, l'explication, c'est qu'il s'agit probablement de tromperie par achat/revente de miel importé frauduleusement étiqueté. Il en a été trouvé aussi dans du miel espagnol. Là, on incrimine, soit une fraude au départ de l'Espagne, soit la réutilisation de fûts chinois par les apiculteurs espagnols. Tous les stocks sont testés, et ceux contaminés sont réputés officiellement détruits. L'usage des autorités britanniques consiste à ne tolérer que jusqu'à 0.3 ppb de chloramphenicol alors qu'ils acceptent 50 ppb pour les autres antibiotiques. La FEEDM a prévu de demander aujourd'hui à Bruxelles une tolérance jusqu'à 10 ppb pour du chloramphenicol.

Il est probable que, au moins pendant quelques semaines, les supermarchés ordonneront l'interdiction des mélanges de Chine. Pendant cette période, les lots détectés sans résidus seront probablement utilisés en « miel industriel ».

5. Il semble qu'en RFA ainsi qu'en Hollande très peu de lots soient contaminés. Afin de vérifier s'il s'agit d'exportations sélectives de la part des chinois (les anglais sont mondialement réputés laxistes en matière de sécurité alimentaire) ou d'erreurs de labos, il est prévu des analyses croisées dès maintenant.
6. L'Espagne semble ne rien trouver jusqu'à présent. Cependant, en Europe du Nord, les laboratoires espagnols sont suspects car réputés trop liés à leurs producteurs.
7. Il est trop tôt pour avoir des nouvelles sérieuses d'ailleurs. Du Japon (35 000 tonnes importées de Chine), aucune nouvelle. Les USA sont sans réaction puisque, sauf vieux stocks, il n'y a théoriquement plus de miels chinois à cause des surtaxes douanières. Le Canada commence à s'inquiéter et à accentuer ses contrôles.
8. L'Arabie Saoudite aurait décidé de réexporter les stocks de miels chinois sur l'Afrique du Nord pour s'en débarrasser.
9. Le gouvernement argentin serait en train d'étudier une surtaxe des exportations de 10% *ad valorem*. Ceci dit, la récolte est moindre que l'an dernier, le pays est désorganisé, et les apiculteurs préfèrent garder le miel plutôt que d'avoir des Pesos. Le reste de l'Amérique du Sud (pas de chloramphenicol jusqu'à présent) attend les clients sans se presser. Les prix évoluent autour de 1500/1600 US\$ au lieu de 1000/1100 US\$ en début d'année. Il faut s'attendre à des offres importantes du Vietnam ou de l'Inde. Il serait bon de surveiller particulièrement ces origines.
10. Pour l'instant, à moyen et court terme, tout le monde est très pessimiste pour l'image des produits de la ruche en général. Il faut rappeler le qualificatif de « poubelle » utilisé pour le miel par un magazine de consommateurs l'an dernier. Le terme a été utilisé à propos d'une interprétation particulièrement perverse de l'absence de métaux lourds.

En Europe du Nord, la réaction première d'une partie des consommateurs sera de remplacer le miel par la confiture ou les pâtes à tartiner. En France, il faut s'attendre à des contrôles tous azimuts, en particulier chez les apiculteurs.

Cela fait déjà plusieurs années que le SAPMP préconise à ses adhérents un respect scrupuleux des « bonnes pratiques » en matière de traitements vétéri-



naires. Désormais, compte tenu de nos moyens budgétaires, cela n'est plus suffisant. Il convient donc de voir, avec les diverses administrations concernées, la meilleure pédagogie à mettre en place. De fait, aujourd'hui, les analyses de résidus sont devenues prépondérantes par rapport aux analyses classiques (pollinique, HMF, etc.). C'est une situation préoccupante qui est le résultat de plusieurs années de laxisme et de course aux prix de plus en plus bas, au détriment des règles de qualité les plus élémentaires.

Entre-temps, soit le 3 avril 2002, les Offices fédéraux communiquaient ce qui suit (extrait) :

Communiqué de presse (extrait)
Importations de poulet en provenance de Chine
Les poulets en provenance de Chine
à nouveau sur le marché à certaines conditions

Le 27 février dernier, l'Office vétérinaire fédéral (OVF) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) décidaient d'interdire provisoirement toute importation, car les autorités cantonales avaient décelé, dans la viande provenant de Chine, des résidus de chloramphénicol et d'enrofloxacine en quantité supérieure à la valeur limite. Après avoir effectué des analyses et avoir renforcé les mesures de sécurité, il a été décidé de lever partiellement cette restriction d'importation. La marchandise saisie est à nouveau mise sur le marché sous certaines conditions très strictes.

A l'avenir, les autorités d'exécution vérifieront par sondage le contrôle personnel sur le marché domestique et à la frontière. Les entreprises concernées ont reçu la consigne d'élargir le contrôle personnel aux domaines de production et de ne plus se limiter aux contrôles d'analyse sur le produit fini en Suisse. Conformément au droit sur les denrées alimentaires, (art. 23 LDAI), l'importateur et le détenteur de la marchandise doivent, en effectuant un contrôle personnel efficace, empêcher que des marchandises défectueuses ne soient mises sur le marché.

Le contrôle personnel se fonde sur les directives internationalement reconnues du HACCP (Hazard And Analysis Critical Control Points); ce contrôle implique notamment la documentation du lot, garantissant ainsi la traçabilité de la marchandise, et il oblige les importateurs à effectuer des contrôles.

Office fédéral de la santé publique
Office vétérinaire fédéral

NB : En tant que consommateurs, nous sommes tous concernés par le contrôle personnel !

Félicitations, Monsieur Mutrux...

Les journaux abondent de records en tout genre. Il en est pourtant un dont vous n'avez pas encore eu connaissance : celui détenu par Monsieur Charles Mutrux. Je suis persuadé qu'il s'agit d'un record vaudois, suisse peut-être et pourquoi pas mondial. Et malgré de nombreuses tentatives, il n'est pas près d'être battu.

Un recordman, ça se fête. Le nôtre l'a été en octobre dernier, à son domicile de L'Isle. Il n'y avait ni fanfare, ni Jean-Marc Richard, ni télé, mais M. André Aubert, initiateur de la célébration, le comité de la section d'apiculture de Cossonay, M. Jean-Claude Rossier de la FVA et M. Fernand Bovy de la SAR. M^{me} Mutrux était aussi là, toute fière de son jubilaire de mari.

Bien sûr que nous ne sommes pas arrivés les mains vides : bonnes bouteilles, hydromel, amuse-bouches, diplôme, tout avait été prévu pour que la fête fût belle. Et elle le fut. Une fête chaleureuse où se sont succédé discours empreints d'admiration, félicitations sincères, évocation d'un passé riche de souvenirs à la fois amusants et émouvants. Les bouteilles de rosé et les petits feuilletés n'ont pas vu le temps passer...

Nous non plus. Nous sommes repartis tout émus, remplis de la joie profonde que suscitent les événements qui touchent le cœur...

Merci encore, Monsieur et Madame Mutrux, pour les tout bons moments passés chez vous.

Un participant

Mille excuses, j'ai oublié de vous dire que M. Mutrux était fêté pour 75 ans d'affiliation à notre société, à la FVA et à la SAR...



M. Mutrux en compagnie de sa femme.



De gauche à droite :
MM. Rossier, Bovy et Aubert.